



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/7
18 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-septième session
Genève, 10-13 mars 2009
Point 4.2.23 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Examen de projets d'amendement à des règlements existants

Proposition de complément 13 au Règlement n° 75
(Pneumatiques pour motocycles)

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) à sa soixantième-quatrième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2008/23, non modifié. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/64, par. 51).

* Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Annexe 5, tableau 7, ajouter une nouvelle désignation de pneumatique ainsi conçue:

«

Désignation	Largeur de la jante de mesure (code)	Diamètre hors tout (mm)			Grosueur du boudin	Largeur hors tout maximale (mm)
		D.min	D	D.max		
...
MU85 – 16M/C	3.50	650	658	681	142	158

»
